

VILLE DE REDON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Révision du zonage d'assainissement des eaux usées Révision du zonage des eaux pluviales

Le public est informé que par arrêté municipal n° 2018-611 en date du 7 novembre 2018, le Maire de Redon a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les trois dossiers suivants :

- le projet de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme
- le projet de révision n° 2 du zonage d'assainissement des eaux usées
- le projet de révision n° 1 du zonage des eaux pluviales

L'enquête publique unique se déroulera du mercredi 5 décembre 2018 à 9h00 au mercredi 9 janvier 2019 à 17h30, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs.

Afin de conduire cette enquête publique, M. le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné **Monsieur Gérard BESRET**, Ingénieur territorial en retraite, en qualité de **commissaire enquêteur**.

Les pièces de chacun des trois dossiers soumis à l'enquête publique unique pourront être consultées à la fois sur support papier et sous forme dématérialisée, selon les modalités suivantes :

- **Les dossiers sur support papier seront tenus à la disposition du public en Mairie de Redon**, située 18 place Saint-Sauveur, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (hors jours fériés) :
 - du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
 - le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Les dossiers pourront également être consultés à la mairie sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet, durant les jours et heures énoncés ci-dessus.

- **Chaque dossier d'enquête sera également accessible en format numérique et consultable en ligne**, pendant la durée de l'enquête publique, 7j/7 et 24h24, sur un site internet dédié à l'adresse suivante (une adresse internet différente pour chacun des trois dossiers) :
 - Plan Local d'Urbanisme : <https://www.registre-dematerialise.fr/1056>
 - zonage d'assainissement des eaux usées : <https://www.registre-dematerialise.fr/1057>
 - zonage des eaux pluviales : <https://www.registre-dematerialise.fr/1058>

Le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du dossier de PLU. Les projets de révision du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage des eaux pluviales ont également chacun fait l'objet d'une évaluation environnementale, qui est jointe aux dossiers d'enquête. L'avis émis par l'Autorité environnementale sur chaque projet, ou le courrier d'information précisant que l'Autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler, est joint à chacun des trois dossiers soumis à l'enquête publique unique.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Sur les **registres papier** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à la disposition du public en mairie (un registre par dossier soumis à enquête publique), aux jours et heures habituels d'ouverture (hors jours fériés),
- Sur les **registres numériques** accessibles sur les sites internet dédiés aux trois dossiers d'enquête, dont les adresses sont rappelées ci-après :
 - Plan Local d'Urbanisme : <https://www.registre-dematerialise.fr/1056>
 - zonage d'assainissement des eaux usées : <https://www.registre-dematerialise.fr/1057>
 - zonage des eaux pluviales : <https://www.registre-dematerialise.fr/1058>
- Par **courrier** adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, par voie postale ou déposé en Mairie de Redon - 18 place Saint-Sauveur - CS 80254 - 35601 REDON Cedex,
- Par **courrier électronique**, aux adresses de messagerie suivantes créées spécifiquement pour l'enquête publique (une adresse mail différente pour chacun des trois dossiers) :
 - Plan Local d'Urbanisme : enquete-publique-1056@registre-dematerialise.fr
 - zonage assainissement eaux usées : enquete-publique-1057@registre-dematerialise.fr
 - zonage des eaux pluviales : enquete-publique-1058@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, par courrier papier et sur les registres d'enquête ouverts en mairie seront versées et consultables sur les registres dématérialisés.

Quel que soit le moyen utilisé par le public pour présenter ses observations et propositions, celles-ci devront obligatoirement être déposées avant la clôture de l'enquête publique unique, soit le mercredi 9 janvier 2019 à 17h30, pour être recevables.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Redon, afin de recevoir ses observations et propositions écrites ou orales, lors des permanences suivantes :

- le **mercredi 5 décembre 2018** de 9h00 à 12h00
- le **lundi 17 décembre 2018** de 14h30 à 17h30
- le **vendredi 4 janvier 2019** de 9h00 à 12h00
- le **mercredi 9 janvier 2019** de 14h30 à 17h30

A l'expiration du délai d'enquête, les registres en format papier et les registres numériques seront clos par le commissaire enquêteur. Il établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et examinant les observations recueillies. Il consignera également, dans des documents séparés, ses conclusions motivées sur chacun des trois dossiers soumis à l'enquête publique unique.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours suivant la clôture de l'enquête publique pour remettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Redon, dès réception par le Maire et pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également consultables pendant ce même délai sur le site internet de la Ville de Redon (<https://www.redon.fr>), ainsi que sur les trois sites internet dédiés aux dossiers soumis à l'enquête publique unique, dont les adresses sont indiquées précédemment.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage des eaux pluviales révisés, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques joints aux dossiers, des observations du public et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur, seront chacun soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Redon.

Toute information complémentaire concernant l'enquête publique unique peut être demandée à la Mairie de Redon (tél : 02 99 71 05 27), Direction des services techniques (service urbanisme : urbaredon@mairie-redon.fr ou service environnement : servicestechniques@mairie-redon.fr).

Le Maire